

# POUR L'EMPLOI,

IL FAUT :

**+ de SALAIRE, + de SÉCURITÉ**

**L**e 11 janvier 2013, un accord historique pour le MEDEF était signé par des syndicats minoritaires à savoir CFTD, CFTC, CGC visant à « sécuriser l'emploi ».

En fait, cet accord national interprofessionnel (ANI) sécurise les profits et précarise l'emploi !

En effet, en réduisant les possibilités d'intervention des salariés, les possibilités de recours juridiques, facilitant les licenciements collectifs, cet accord est un nouveau cadeau pour les employeurs.

En contrepartie, les avantages pour les salariés sont renvoyés à de futures négociations comme la Mutuelle prévues pour 2016 dont les garanties minimales sont inférieures à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire ! (CMUC).

**Ce texte modifie profondément le Code du Travail.**

**Il doit être légiféré.**

**Il sera présenté au Conseil des Ministres début mars.**

**La logique économique et sociale développée par le Gouvernement reprend intégralement les propositions du MEDEF, c'est-à-dire l'AUSTÉRITÉ.**

**En Espagne, en Italie, en Grèce, au Portugal l'Austérité produit partout les mêmes effets.**



ANI (ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL)

## UN NET REcul DES DROITS DES SALARIÉS

**Quelques exemples :**

### Mobilité interne :

- Un employeur pourra, s'il juge que son entreprise est en difficulté, décider de mesures de mobilité dans les autres sites du groupe.
- En cas de refus, le salarié pourra être licencié pour « motif personnel » et non économique.

Grâce à cet accord, l'employeur n'aura plus à mettre en œuvre un « plan social » qui ouvre des droits en termes de reclassement pour les salariés.

### Accord « maintien dans l'emploi » :

L'employeur jugeant son entreprise en difficulté pourra pendant 2 ans, **moduler le temps de travail, faire varier les horaires ou baisser les salaires.** Bosch et Continental s'y sont essayés, ces entreprises sont aujourd'hui fermées.

Plus d'infos sur le site de l'UD : <http://cgt77.fr/>

## L'AUSTÉRITÉ, C'EST :

### TOUJOURS + POUR LES ACTIONNAIRES

Depuis les négociations « compétitivité emploi » qui attribuent 20 milliards d'€ supplémentaires en crédit d'impôts aux entreprises, les exonérations de cotisations sociales et fiscales pour les patrons atteindront **200 milliards d'€** en 2013. C'est la première ligne de dépenses en budget de l'état.

Ces sommes attribuées sans contre parties ni contrôle de leur efficacité sont prélevées sur le financement des Services Publics donc sur l'éducation, la santé, les impôts...

200 milliards d'€ qui tombent dans les poches des actionnaires.

Dividendes en milliards d'€ versés aux actionnaires dans les entreprises non financières	
2005	163,6
2006	187,8
2007	206,8
2008	222,5
2009	220,4
2010	194,5
2011	211,8

Source INSEE

### POUR LES SALARIÉS : CHÔMAGE ET PRÉCARITÉ !

Entre 2005 et 2012, le nombre de chômeurs passe de 2,36 millions à 3,132 millions. Fin 2012, le nombre de pauvres en France avoisine les 9 millions !

# POUR SORTIR DE LA CRISE, IL FAUT :

## + DE POUVOIR D'ACHAT

Notre travail produit chaque année environ 2 000 milliards d'€ de richesses (c'est le PIB)

57 % de ces richesses sont dues au moteur économique qu'est la consommation.

Aujourd'hui, pour relancer l'économie, il faut augmenter :

- ✓ Les salaires,
- ✓ Les pensions
- ✓ Les minima sociaux

→ La CGT propose un SMIC à 1 700 € bruts comme départ de grilles de salaires et de minima sociaux.

## + DE SERVICES PUBLICS

Les cadeaux aux employeurs sont puisés directement sur le financement des Services Publics.

Il en résulte :

- La privatisation des Services Publics dans les hôpitaux, la gestion de l'eau, les espaces verts, les collectes d'ordure ménagères... Au final, c'est l'utilisateur qui paye la note,
- Moins de moyens pour répondre aux besoins,

## EDUCATION NATIONALE

### MOINS DE PROFS EN FRANCE

La France dispose d'un taux d'encadrement (nombre d'élèves par enseignant) le + faible d'Europe en Primaire.

50 000 postes ont été supprimés entre 2007 et 2010 (Source : Le Figaro du 16/02/2011).

Le 77, mieux que... MAYOTTE :

La Seine-et-Marne est avant dernier département en termes de taux d'encadrement malgré les effets d'annonce du Ministre, avec 4,98 enseignants pour 100 élèves contre 5,21 dans le 93 et une moyenne nationale de 5,1 !

- Education Nationale : classes surchargées, taux d'encadrement très bas,
- Le transfert d'activités du public au privé vient encore enrichir les actionnaires !

→ La CGT revendique le développement des services 100 % Publics de proximité

## + D'EMPLOIS INDUSTRIELS

La baisse de consommation enregistrée en 2012 est liée à la baisse continue de pouvoir d'achat et à la hausse du chômage.

Le patronat, pour garder ses marges de bénéfices, ferme des entreprises industrielles.

Pour l'automobile, ce sont plus de 15 000 emplois directs qui seront supprimés.

En parallèle, les groupes de l'automobile continuent de toucher des exonérations de cotisations sociales et fiscales issues de nos impôts et d'engranger des dividendes.

Plutôt qu'accompagner le patronat avec les exonérations de cotisations sociales et fiscales, la CGT revendique :

- ✓ L'attribution d'exonérations sociales (30 milliards/an) conditionnées :
  - A la création d'emplois stables (CDI),
  - A la politique salariale de l'entreprise.
- ✓ Favoriser le développement de la recherche, l'innovation et l'investissement productif en conditionnant une partie des exonérations fiscales à ces critères.
- ✓ La sécurisation des parcours professionnels permettant de conserver les savoir-faire industriels.

La CGT 77 appelle les salariés, retraités et privés d'emploi à imposer d'autres choix :

- ☞ En empêchant la transcription dans la loi de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier,
- ☞ Par l'augmentation des salaires, pensions et mini garantis,
- ☞ Par le développement de l'emploi industriel et dans les services publics.

## A l'appel de la CGT 77, la FSU 77 et SOLIDAIRES 77



# Le 21 février 2013

**PARTICIPEZ AU RASSEMBLEMENT**

Devant le patronat de Seine-et-Marne – 1 Avenue des pins 77000 LA ROCHETTE

**A 12h30 pour converger vers le Conseil Général et la Préfecture**